



LE PARRAINAGE, C'EST AVANT TOUT UNE RELATION HUMAINE ET UN ENGAGEMENT BÉNÉVOLE



Françoise HUCHET,
marraine de deux créateurs :

« J'ai choisi de devenir marraine car moi aussi j'ai été créatrice d'entreprise. Je me suis donc retrouvée dans la même position qu'eux et je sais que ce n'est pas la plus facile. On est souvent seul et on a besoin d'avoir une oreille attentive. Avoir un partenaire peut vraiment aider, même si on ne fait pas à la place du créateur. »



Olivier BORÉ,
créateur spécialisé dans la domotique :

« Dans le cadre de ma recherche de financeurs, j'ai pris contact avec Vendée Bocage Initiative, car le prêt d'honneur m'a semblé très attractif et essentiel au démarrage. Avec le recul, je pense aujourd'hui que le principal apport de VBI est la mise en place du système de parrainage. Le parrain va bien au-delà de la simple vérification des tableaux de bord et de la gestion de l'entreprise. Il m'a ouvert des portes en matière de marketing et m'a fait profiter de son réseau. Ces conseils me permettent d'être mieux armé pour développer mon entreprise. D'ailleurs, le jour où j'en aurai la possibilité, je souhaiterais moi aussi jouer ce rôle auprès d'un jeune créateur. »



CADRE,
ARTISAN,
COMMERÇANT,
CHEF D'ENTREPRISE,
EN ACTIVITÉ OU RETRAITÉ

PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE ! DEVENEZ PARRAIN D'UN JEUNE CHEF D'ENTREPRISE

NOTRE GRANDE CAUSE,
C'EST FAIRE NAÎTRE VOTRE ENTREPRISE



Vendée Bocage Initiative

2 rue Jules Verne - BP 8 - 85250 Saint-Fulgent
Tél. 02 51 43 87 25 - Fax : 02 51 42 79 30
mail : vendee.bocage.initiative@orange.fr
www.vendee-bocage-initiative.org



Vendée Bocage Initiative



L'ACTION DE VENDÉE BOCAGE INITIATIVE :

Créée en 2007, l'association Vendée Bocage Initiative est membre du Réseau national France Initiative, 1^{er} Réseau d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises dans l'Hexagone.

Notre plateforme a pour vocation de soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises de moins de 5 salariés, installés sur le Pays du Bocage Vendéen, en proposant deux services complémentaires :

- un prêt d'honneur personnel à 0% pour augmenter les fonds propres du créateur
- un parrainage par un chef d'entreprise ou un cadre expérimenté du territoire

Par ailleurs, un accompagnement est proposé les premières années, grâce notamment à des visites d'entreprises ou des rencontres thématiques du Club de créateurs.

Le parrainage : UN COUP DE POUCE ESSENTIEL

POURQUOI LE PARRAINAGE ?

Pour augmenter les chances de réussite des porteurs de projets et la pérennité de leurs entreprises.

QU'EST CE QUE LE PARRAINAGE ?

Un engagement bénévole

Un parrain consacre bénévolement du temps (environ 1 heure par mois sur 1 an) à épauler un créateur.

Un échange d'expériences

Le porteur de projet bénéficie de l'expérience de son parrain et de ses conseils avisés.

Un défi

C'est l'occasion pour le parrain de participer au développement économique du territoire, de transmettre ce qu'il a appris, de réfléchir sur ses propres pratiques, de les expliquer et ainsi de les dynamiser.

QUI PEUT ÊTRE PARRAIN ?

Tout chef d'entreprise (artisan, commerçant, industriel...) ou cadre expérimenté.

Il n'y a pas de profil type de parrain, toutefois, le parrain doit être neutre par rapport au projet (ni client, ni concurrent de l'entreprise).

L'intérêt du parrainage est de faire profiter au créateur de l'expérience d'un parrain, même issu d'un secteur d'activité différent.

POURQUOI PAS VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2009, l'association soutient plus de 80 créateurs et a déjà octroyé plus de 360 000 € de prêts d'honneur.

VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ PARTICIPER À CETTE RÉUSSITE EN PARRAINANT UN CRÉATEUR !

N'hésitez pas, renseignez-vous auprès de la plateforme ou de votre Communauté de communes.

LE RÔLE DU PARRAIN

1 - ÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE AVEC LE CRÉATEUR

C'est la première condition à la réussite du parrainage :

le créateur, demandeur, exprime un besoin généraliste ou dans une spécialité, le parrain, à l'écoute, lui propose son expérience, ses compétences et son soutien moral.

Le parrain permet de rompre l'isolement du créateur et l'aide à franchir les moments difficiles et à prendre de l'assurance. Il doit donc y avoir une relation de confiance mutuelle.

2 - ANALYSER OBJECTIVEMENT LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU CRÉATEUR

Pour mettre en place un parrainage efficace, une phase d'échange et d'analyse est nécessaire pour permettre au parrain :

- de découvrir le projet du créateur et de s'en imprégner,
- d'analyser les points forts et les points faibles du nouveau chef d'entreprise (commercial, technique, gestion...), ses attentes et sa clairvoyance.

Le parrain accompagne le créateur dans sa nouvelle situation en l'aidant à développer ses talents !

3 - METTRE EN PLACE DES INDICATEURS D'ACTIVITÉ AVEC LE CRÉATEUR

Par ses échanges et conseils, le parrain aide le créateur :

- à prendre du recul et du temps pour analyser la situation de son entreprise,
- à construire les outils de prévisions et de suivi nécessaires au pilotage de son activité (suivi de gestion, de chantier, commercial...).

Le parrain aide son filleul à devenir autonome et à accroître ses capacités de jugement.

« Une bonne idée + un coup de pouce = un grand pas vers la réussite »

ATTENTION :

Le parrain apporte du conseil, mais ne remplace pas les conseillers professionnels. Le créateur est le seul décideur et l'unique responsable de ses actes.